



montréal · ottawa · toronto · hamilton · région de waterloo · calgary · vancouver · moscou · londres

Montréal, le 13 janvier 2014

Paule Hamelin

Ligne directe : 514-392-9411

Télec. : 514-876-9011

Paule.hamelin@gowlings.com

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Adjointe

Tél. : (514) 878-1041, poste n° : 65254

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et de la grille d'analyse en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne
Votre dossier : R-3848-2013
Notre dossier : L113490031

Chère consoeur,

Pour donner suite à la lettre du 7 janvier 2014 transmise par la Régie, nous vous transmettons, par la présente, les informations requises en préparation du calendrier d'audience.

Tout d'abord, nous n'entendons pas présenter de moyens préliminaires mais il y aurait lieu de prévoir du temps de réplique, le cas échéant, si certains moyens préliminaires étaient présentés par d'autres intervenants/parties.

TEMPS REQUIS POUR LA PRÉSENTATION DE LA PREUVE, LES TÉMOINS D'EBM ET LES DISPONIBILITÉS

Pour ce qui est de l'adoption de notre preuve écrite, nous entrevoyons avoir besoin de 2 heures approximativement soit une demi-heure environ pour le témoin d'Énergie Brookfield Marketing qui sera Pascal Cormier (Directeur, Affaires réglementaires - Canada) et 1h30 environ de présentation du rapport de monsieur Marshall. Tel qu'indiqué par l'ACQIE/CIFQ, nous croyons qu'il serait plus efficace de faire entendre ces deux panels ensemble puisque l'expert est commun entre les entités.

Nous désirons toutefois mentionner d'emblée qu'un de nos témoins a une non-disponibilité pour le 23 janvier 2014 et nous apprécierions que la Régie en tienne compte.

CONTRE-INTERROGATOIRE DES TÉMOINS DU DISTRIBUTEUR ET DES AUTRES INTERVENANTS

Nous prévoyons un contre-interrogatoire d'une durée d'environ 2 heures pour les témoins d'HQD incluant leur expert monsieur Hanser. Pour ce qui est des autres intervenants, nous apprécierions que la Régie nous réserve la possibilité de procéder à un contre-interrogatoire de 15 minutes par intervenant.

ARGUMENTATION FINALE

Pour ce qui est de notre argumentation, nous prévoyons une durée d'environ 2 heures. Il est à noter que nous privilégions une plaidoirie orale.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Paule Hamelin

PH/st

c.c.: Hydro-Québec Distribution, Me Eric Fraser
Intervenants